Cadres d'agrément et balises de risque de crédit

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie trois documents applicables aux coopératives de services financiers :

- *Cadre d'agrément – Approche standard du risque opérationnel*
- *Cadre d'agrément – Approche fondée sur les notations internes pour le risque de crédit*
- *Cadre d'agrément – Approche des modèles internes du risque de marché*

Ces trois cadres d'agrément remplacent ceux préalablement publiés sur le site Web de l'Autorité respectivement en décembre 2012, décembre 2007 et janvier 2014.

De plus, l'Autorité publie les *Balises d'autorisation pour l'utilisation de l'approche fondée sur les notations internes*, applicables aux coopératives de services financiers, en remplacement du *Cadre de travail pour les coopératives de services financiers*, publié en mai 2008 sur le site Web de l'Autorité.

La date de leur prise d'effet est le 1er juillet 2016.

Ils peuvent être consultés sur le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca à la section « institutions de dépôt » sous « Demandes d'agrément pour les institutions de dépôt ».

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Emmanuel Hamel,
Direction de l'encadrement du capital des institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4647
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique : emmanuel.hamel@lautorite.qc.ca

Le 21 juin 2016